Syndicat Départemental d'Energie de la Seine-Maritime
5 Boulevard de la Marne – 76000 ROUEN
Tél. 02.32.08.04.04 - Fax 02.32.08.05.00
Siège : Hôtel du Département
courrier@sde76.fr

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical n° **2014 - 51**

Séance du **30 MAI 2014**

Objet : ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION PERMANENTE D'APPEL D'OFFRES – CONDITIONS DE DEPOT DES LISTES.

Nombre	de membres en exercice :	87
	de membres présents :	74
	de pouvoir(s) :	10
	de membres votants :	84
	votes pour :	84
	vote(s) contre :	0
	abstention(s) :	0

L'an deux mille quatorze, le 30 mai à 14h30, les représentants des CLE réunis en Comité Syndical, légalement convoqués le 23 mai 2014, se sont réunis dans la salle de la mairie de la commune de DOUDEVILLE, sous la Présidence de Monsieur Patrick CHAUVET, Président.

Membres présents :
MM. Jean-Pierre BONNEVILLE, Stéphane HATTENVILLE, Hervé LEPILEUR, Lionel DEHON, Jean-Marie CROCHEMORE, Guy FONTANIE, Michel LOISEL, Benoît DESCHAMPS, Mme Carmen BLEAUDY, Yvon PESQUET, Jacques FORTIN, Thierry LECARPENTIER, Pierre SILVA, Hubert MAILLET, Mme Isabelle RENOUF, Sylvain DELTOUR, Marcel VAUTIER, Laurent VASSET, André-Pierre BOURDON, Jean BUGEON, Christian FAUQUET, Claude LEFEBVRE, Gérard COLIN, Alain LETARD, Daniel BEUX, Pierre LEMERCIER, Jean-François BLOC, Mme Chantal VERHALLE, Francis BELLENGER, Daniel GRESSENT, Jean-Louis LUC, Bruno HURE, Michel BERNARD, Patrick SIMON, Mme Nelly TOCQUEVILLE, François LE GALLO, Patrick CHAUVET, Lionel SAILLARD, Patrick GUERARD, Mme Anne-Marie DELAFOSSE, Mme Colette BERTRAND, Hugues OGDEN, Mme Chantal FURON-BATAILLE, Gérard JOUAN, Hubert LEPLICHER, Mme Annick BOCANDE, Norbert GAINVILLE, Daniel JOFFROY, Patrick MARTIN, Michel MENIVAL, Pierre SORIN, Jacky LEVEQUE, Jean-Marie DUMOUCHEL, Daniel ROCHE, Joël COULOMBEL, Mme Virginie LUCOT-AVRIL, Jean-Claude BECQUET, Daniel VAN HULLE, Rémy TERNISIEN, Mme Evelyne COUET, Michel DELILLE, Georges FLEURBAEY, Jérôme GRISEL, Jean-Claude MAYETTE, Pierre LEBLOND, Jacques CASTRES, Noël LEVILLAIN, Vincent DUVAL, Roger LEGER, Jean-Pierre PETIT, Christian POISSANT, Paul LESELLIER, François DUPUIS et Yves LOISEL.

Membres absents excusés :
MM. Christian GRANCHER, Sylvain VASSE, Joël SALAÜN, Jean-Marc VASSE, Gilles AMAT, David SABLIN, Xavier VANDENBULCKE, Daniel COLLARD, Daniel BARBIER, Mme Laurence ARTAUD, Jean-Pierre TROLEY, Gérard GROMARD, Gérard LESUEUR, Sébastien LE MAROIS, Alain ROUSSEL, Pierre BOVIN, Michel LEJEUNE et Daniel LEFEVRE.

Membres absents excusés avec pouvoir :
Monsieur David SABLIN a donné pouvoir à Monsieur Marcel VAUTIER.
Madame Laurence ARTAUD a donné pouvoir à Monsieur Patrick MARTIN
Monsieur Daniel COLLARD a donné pouvoir à Monsieur Yvon PESQUET
Monsieur Jean-Marc VASSE a donné pouvoir à Monsieur Thierry LECARPENTIER
Monsieur Sylvain VASSE a donné pouvoir à Monsieur Lionel DEHON
Monsieur Christian GRANCHER a donné pouvoir à Monsieur Hervé LEPILEUR
Monsieur Daniel BARBIER a donné pouvoir à Madame Anne-Marie DELAFOSSE
Monsieur Pierre BOVIN a donné pouvoir à Monsieur Noël LEVILLAIN
Monsieur Michel LEJEUNE a donné pouvoir à Monsieur Michel DELILLE
Monsieur Daniel LEFEVRE a donné pouvoir à Monsieur Daniel JOFFROY.

Assistaient également à la séance :
Monsieur Patrick DE WIT, Directeur du Syndicat Départemental d'Energie,
Monsieur Xavier NEUVILLE, directeur adjoint du Syndicat Départemental d'Energie,
Messieurs Bernard FAURE, Bruno BOUTIN, Xavier RAMOND, Nicolas CLERAUX et Teddy DEBESQUE, techniciens du Syndicat Départemental d'Energie.

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical n° 2014-51 :

OBJET : ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION PERMANENTE D'APPEL D'OFFRES – CONDITIONS DE DEPOT DES LISTES.

Monsieur le Président rappelle que nos prochains marchés ou la passation d'avenant sur un de nos marchés de travaux en cours, nécessite la mise en place d'une commission d'appel d'offres, comme prévu au code des marchés publics.

L'article 22 du CMP précise que cette commission est présidée par le président du SDE76 et comporte cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein selon le système de la représentation proportionnelle, au plus fort reste, ainsi que cinq membres suppléants élus dans les mêmes modalités.

L'article L 2121-22 du CGCT précise qu'une première délibération doit fixer les conditions de dépôt des listes.

Monsieur le Président propose que :

- les listes soient déposées auprès du président du SDE76, au plus tard jusqu'à l'ouverture de la séance de l'assemblée délibérante au cours de laquelle il sera procédé à l'élection,
- les listes puissent comprendre moins de noms qu'il y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir.

Le Président précise également que :

- le vote sera à la représentation proportionnelle, au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel,
- en cas d'égalité de restes, le siège reviendra à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages,
- en cas d'égalité de suffrages, le siège sera attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

A l'unanimité des Membres présents, le comité syndical :

- ADOPTE les conditions de dépôt des listes,
- DEMANDE que l'élection soit mise à l'ordre du jour du prochain comité syndical,
- PRECISE que cette commission sera permanente pour toute la durée du présent mandat,
- PRECISE qu'il est pourvu au remplacement du titulaire de la commission par le suppléant inscrit sur la même liste et venant immédiatement après le dernier titulaire élu de ladite liste. Le remplacement du suppléant, ainsi devenu membre titulaire, est assuré par le candidat inscrit sur la même liste immédiatement après ce dernier.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les Membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE De la Seine-Maritime

LE PRESIDENT,

Patrick CHAUVET.

BUREAU DU COURRIER
13 JUIN 2014
PRÉFECTURE
DE LA SEINE-MARITIME